

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs Les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 14 juin.

On écrit de Francfort, le 12 juin, à la Gazette d'Augsbourg, qu'il y est arrivé le 9 un courrier de Paris, qui aurait apporté à l'ambassade française des dépêches importantes concernant les affaires hollando-belge.

Il paraît que la commission de la diète de Francfort s'est prononcée contre la réclamation de la ville d'Osnabruck en faveur de la constitution hanovrienne de 1833, considérant cette démarche comme faite dans le seul but de favoriser l'esprit révolutionnaire.

Le roi de Prusse a nommé le roi Wurtemberg, colonel honoraire du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

On apprend de Constantinople, le 29 mai, que depuis sa victoire sur les Druses, le pacha d'Egypte se refuse formellement à payer le tribut à la porte qu'il considère comme ayant excité les troupes de la Syrie.

ANGLETERRE. — Londres, le 18 juin.

La reine a tenu audience, samedi, pour recevoir les ambassadeurs extraordinaires de Russie, d'Autriche, de Hollande, d'Espagne de Prusse et de Hanovre, qui lui ont présenté leurs lettres de créance.

Samedi dernier a eu lieu la première émission de souverains à l'effigie de la reine. La ressemblance de Sa Majesté est parfaite, et on regarde cette monnaie comme la plus belle que l'on ait frappée depuis long-temps.

Aujourd'hui, jour anniversaire de la bataille de Waterloo, une foule assez considérable s'était rendue à Hyde-Park pour assister à la revue des troupes qui a ordinairement lieu à cette occasion; mais il n'y a pas eu de revue; on donne pour motif qu'il y avait trop peu de troupes à Londres en ce moment.

Un duel a eu lieu entre M. Dumeley, gentilhomme français de bonne famille, mari de madame Grisi, et le jeune lord Castelreagh; ce jeune lord, un des fashionable de Londres, avait excité de ses attentions et de ses poursuites la charmante cantatrice qui ne lui avait pas fait le moindre accueil, il s'était hasardé de lui envoyer une déclaration dans un billet, qui tomba entre les mains du mari.

FEUILLETON.

LES MUSCADINS ET LES INCROYABLES.

LES MUSCADINS.

Le terrible comité de salut public avait imprimé une telle terreur en France, que tout ce qu'il y avait de grand, de généreux, de noble, se réfugiait aux armées. Mieux valait chercher la mort sur les champs de bataille que de l'affronter sur l'échafaud.

Il ne restait donc, attachée au sol de France désolé et ensanglanté, que cette espèce d'hommes provenant des plus basses classes de la société, laquelle se trouvant sur le pinacle, possédant la fortune et les places, se mettant en évidence, donnait le ton.

L'habit du muscadin de 95, quand il portait un habit, différait peu pour la forme de celui de 89. La cravate n'était pas encore cette immense cravate des incroyables de 96. Mais n'anticipons pas, j'ai dit: celui qui portait un habit, car c'était le petit nombre.

hommages à des dames mariées. La réputation de Madame Grisi ne peut recevoir aucune atteinte.

FRANCE. — Paris le 19 JUN.

Le bruit est répandu que le Roi des Belges doit arriver à Paris à la fin du mois. Il resterait quinze jours auprès de Louis-Philippe.

L'échange des courriers et des dépêches est toujours très-actif entre Paris et Bruxelles. On a encore expédié hier au Roi Léopold un employé du ministère des affaires étrangères avec une note relative aux affaires hollando-belge.

Les affaires de Belgique ont donné lieu à un grand mouvement aux affaires étrangères et à l'hôtel de la légation Belge. M. Lehon s'est rendu à midi chez le ministre de Prusse et delà chez M. Molé, à une heure un courrier portait à Bruxelles et à Berlin les résolutions ministérielles.

La chambre des pairs devait décider hier si le gouvernement conserverait le droit de mettre les généraux à la retraite, sans le consentement de ceux-ci. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la discussion a repris avec une extrême vivacité.

La chambre des pairs a ensuite porté aux trois cinquièmes le traitement du cadre de réserve, abaissé d'abord aux deux cinquièmes. L'ensemble de la loi sur le cadre de l'état-major général a été voté ensuite par 86 voix contre 51.

Aujourd'hui à la chambre des députés l'ordre du jour était la discussion du chemin de fer de Bordeaux à Langon. Cette discussion, sur quelques observations de M. Bilaut, rapporteur, est ajournée au commencement de la prochaine session.

On croit que le budget des recettes pour 1839 sera voté aujourd'hui ou demain au plus tard, de sorte que jeudi la chambre ne serait plus en nombre pour délibérer. La chambre des pairs continuera ses travaux.

Hier et ce matin c'était un houra contre la chambre qui compromettait l'avenir du chemin de fer par des concessions aussi improductives que mal étudiées.

On s'occupe en ce moment au ministère des cultes d'une réorganisation du clergé de nos possessions d'Afrique. S. M. le roi de Naples a accédé aux deux traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne, le 30 novembre 1831 et 25 mars 1833, pour l'abolition de la traite des noirs.

On s'occupe en ce moment au ministère des cultes d'une réorganisation du clergé de nos possessions d'Afrique. S. M. le roi de Naples a accédé aux deux traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne, le 30 novembre 1831 et 25 mars 1833, pour l'abolition de la traite des noirs.

La cravate, d'une ampleur moyenne, n'était pas empressée; elle serrait fort peu le cou, et était ornée d'un joli chou. Le collet de la chemise se rabattait négligemment par dessus. Puis c'était la carmagnole, ou gilet rond, d'une étoffe soie et laine, couleur gros bleu; le gilet de piqué blanc à fleurs, le joli pantalon de bazar, long et flottant, et les escarpins bien découverts ornés d'une rosette de ruban noir, qui faisait ressortir la blancheur de ses bas de coton.

Le mari allait périr comme tant d'autres, mais le 9 thermidor arriva. Sous le règne de Robespierre, un prêtre, loin de fuir comme tant d'autres, eut l'heureuse idée de se faire loup, non pour manger les brebis, mais pour ne pas être dévoré lui-même.

Le mari allait périr comme tant d'autres, mais le 9 thermidor arriva. Sous le règne de Robespierre, un prêtre, loin de fuir comme tant d'autres, eut l'heureuse idée de se faire loup, non pour manger les brebis, mais pour ne pas être dévoré lui-même. Il avait de bonne heure changé sa soutane contre l'habit de loup. Par conséquent aucune abjuration ne fut exigée de lui. Il avait de l'éloquence. Il fit de fort beaux discours les jours de décade. Bientôt il fut cité par son civisme. Il eut le bonheur, ou plutôt l'adresse de s'emparer de la direction des opinions dans sa petite ville. Il prima. Il fut nommé officier municipal. Bientôt tout marcha par lui. Le jour il faisait grand fracas, et la nuit il allait lui-même prévenir ceux qui allaient être soupçonnés d'être suspects.

Plus tard, officier municipal, il leur disait, non plus de la chaire évangélique, mais de la tribune du temple de la Raison, les tours de décade: « Citoyens, soyez simples, négligez même dans vos vêtements l'éclatance recherchée rappelle l'ancien régime. Le luxe perd Rome.

qu'exige l'exécution du traité, et à déterminer les stations où ces vaisseaux croiseront.

Nous recevons par la voie du Havre des lettres de New-York, apportées par le paquebot la Ville de Lyon. Elles contiennent des nouvelles du Mexique qui sont déjà connues. Nous trouvons en outre le texte des conditions imposées au gouvernement mexicain par M. Deffaudis en réparation des outrages commis envers des citoyens français.

1° Une somme de 600,000 doit être payée avant le 15 mai et remise à bord du bâtiment de guerre français qui se trouvera en vue de Vera Cruz, afin d'être distribuée par le gouvernement aux Français qui ont éprouvé des outrages de la part du Mexique et qui se trouvent divisés en trois classes; 1° ceux qui ont été pillés ou à qui l'on a détruit des marchandises pendant les troubles civils; 2° ceux sur lesquels on a mis des emprunts forcés; 3° ceux auxquels on a refusé justice ou qui ont été victimes de décisions impies et arbitraires.

2° Le général Gomez qui a ordonné l'exécution de deux Français à Tampico MM. Deuwissent et Saussieu, perdra son grade et paiera 20,000 aux familles des victimes.

3° Le colonel Pardo, commandant Colina, pour avoir attaqué et blessé M. G. Dulany sera privé de sa commission et paiera 9660 à M. Dulany.

4° M. Tamayo, juge à Mexico, pour avoir rendu un jugement inique contre M. Lemoine, sera destitué, M. Lemoine sera mis en liberté et recevra 2000 à titre d'indemnité.

5° On paiera la somme de 50,000 aux familles et Français qui ont été massacrés à Arenzingo.

Les différentes formes spécifiées ci-dessus, ne font pas partie des 600,000 dollars mentionnés dans le 1<sup>er</sup> article.

M. Deffaudis exige de plus que le gouvernement mexicain s'engage de la manière la plus précise et la plus solennelle, sous la condition d'ailleurs d'une parfaite réciprocité, par rapport aux agents, aux citoyens, au commerce et à la navigation de la France.

1° On assurera pour toujours sur le territoire de la république aux agents diplomatiques et consulaires, au commerce et à la navigation de la France, les privilèges des nations les plus favorisées, excepté cependant certains droits personnels et politiques réservés par la constitution du pays aux citoyens des nouvelles républiques qui se sont formées dans les anciennes possessions de l'Amérique espagnole.

2° On exigera dans tous les cas des citoyens français ni contribution de guerre d'aucune sorte, ni taxes qui y aient rapports, connus sous le nom de IMPRESTITOS FORZOSOS, quels que soient les objets pour lesquels on les destine.

3° Enfin, on ne restreindra en rien les facilités dont les Français ont joui jusqu'à présent, pour faire le commerce de détail, comme le font les Mexicains, sans accorder aux premiers des indemnités suffisantes.

Le capitaine de navire l'Albion, arrivé à New-York, venant d'Halifax, a annoncé l'arrivée à Halifax avant le 16 mai, du brick de guerre qui accompagnait le vaisseau le HASTINGS, de 74, à bord duquel se trouve lord Durham, le nouveau gouverneur-général du Canada. Le brick avait laissé le HASTINGS à l'embouchure du St.-Laurent, ne pouvant pas franchir le golfe à cause de la glace.

Nous apprenons que M. Garro, ministre plénipotentiaire du Mexique, a demandé ses passeports à M. Molé, et qu'il est parti pour l'Angleterre.

On écrit de Saint-Gall (Suisse), le 10 juin:

Mardi dernier, à 6 heures du soir, une poudrière située à trois quarts de lieue de notre ville, et appartenant à M. le conseiller de canton Lœchner, a sauté avec un bruit épou-

au point de pousser la fortune du vêtement jusqu'à une sorte d'extravagance. Murat a été le type des muscadins de l'armée française.

Une femme, dont le mari était dans les cachots révolutionnaires, attendant son tour, avait ses deux jeunes fils chez une sœur à elle, dans une petite ville peu éloignée de Paris. Elle savait que ces deux tout jeunes gens avaient une recherche prématurée dans leur toilette. On les appelait muscadins dans leur endroit.

La pauvre mère effrayée écrit à sa sœur: « Je vous en supplie, que mes deux fils soient mis à l'instant en apprentissage chez un cordonnier; que leurs habits, je veux dire leurs carmagnoles, soient percés au coude; qu'ils portent des sabots, que leurs chapeaux soient défoncés, ou plutôt faites-leur porter habituellement un bonnet rouge. Tout ceci m'aidera à sauver leur père. Mais, pour Dieu, ma chère sœur, qu'ils ne dérogent pas un jour à cette manière de se vêtir: ma plus grande crainte est qu'on ne les appelle encore muscadins! »

Le mari allait périr comme tant d'autres, mais le 9 thermidor arriva. Sous le règne de Robespierre, un prêtre, loin de fuir comme tant d'autres, eut l'heureuse idée de se faire loup, non pour manger les brebis, mais pour ne pas être dévoré lui-même. Il avait de bonne heure changé sa soutane contre l'habit de loup. Par conséquent aucune abjuration ne fut exigée de lui. Il avait de l'éloquence. Il fit de fort beaux discours les jours de décade. Bientôt il fut cité par son civisme. Il eut le bonheur, ou plutôt l'adresse de s'emparer de la direction des opinions dans sa petite ville. Il prima. Il fut nommé officier municipal. Bientôt tout marcha par lui. Le jour il faisait grand fracas, et la nuit il allait lui-même prévenir ceux qui allaient être soupçonnés d'être suspects. Il prenait aussi ce temps pour encourager ceux de ses administrés qui avaient de la fortune, à éviter l'éclatance dans la mise et de se populariser ainsi.

Jadis, quand il était curé, quant paré de l'aube plissée du prédicateur, il disait souvent: « Mes chers frères! soignez la parure de l'âme! C'est celle-là qui plaît à Dieu! Négligez une vaine éclatance dans vos vêtements, ces soins futiles et minutieux dessèchent le cœur. »

Plus tard, officier municipal, il leur disait, non plus de la chaire évangélique, mais de la tribune du temple de la Raison, les tours de décade: « Citoyens, soyez simples, négligez même dans vos vêtements l'éclatance recherchée rappelle l'ancien régime. Le luxe perd Rome.

avantable. Onze personnes ont perdu la vie par cet événement. Des enfants qui se trouvaient sur une hauteur qui dominait la poudrière s'amusaient à lancer des pierres par dessus le toit de cet établissement : un caillou ayant heurté contre un clou de ce toit, fit jaillir des étincelles qui allumèrent la poussière de poudre qui le couvrait, et déterminèrent ainsi l'explosion.

Nous lisons dans le JOURNAL DU HAVRE du 18 : « L'adoption de la loi qui doit doter le Havre de la première grande ligne du chemin de fer qui sera établie en France, a excité parmi nous une joie générale. Notre ville présentait hier soir un aspect de fête inaccoutumée. Les principaux cercles et plusieurs maisons particulières ont été illuminés. La nouvelle église de Graville et plusieurs maisons de cette commune ont été également illuminées. »

Le 2 juin, le conseil de guerre de Bone a condamné à mort un chef de partisans ou de tribu appelé Resghi. C'est cet Arabe décoré de la Légion d'honneur qui a déserté avec les siens peu de jours après le départ de Jussuf pour Paris, il y a un an. Quand on lui a annoncé sa condamnation, il s'est contenté de dire fort tranquillement : « Que la volonté de Dieu soit faite. » Cependant les larmes lui sont venues aux yeux quand on lui a enlevé sa décoration. Resghi s'est pourvu en grâce.

L'Académie a reçu une lettre de M. Gaudin sur les nouveaux essais d'éclairage tentés par cet ingénieur expérimentateur au moyen de la combustion de diverses substances animées par un jet de gaz oxygène ou même tout simplement d'air atmosphérique. Ce que nous avons appris de ces essais nous fait espérer qu'ils sont près d'être couronnés des plus merveilleux succès et que nous touchons au moment de voir introduire les plus heureuses et les plus étonnantes modifications dans l'éclairage public et particulier.

On peut dire que l'idée d'éclairer les villes au moyen de phares répandant dans l'atmosphère des torrents de lumière, de manière à produire une sorte de jour comparable à celui d'une belle lune, n'est plus aujourd'hui une idée chimérique digne d'être renvoyée parmi les contes des *Mille et une Nuits*; c'est un projet sérieux, dont le succès est encore plus ou moins contestable, mais dont on peut s'occuper et dont on s'occupe activement avec non moins d'ardeur qu'on en met à nous pousser, en quelques heures, d'un bout de la France à l'autre, au moyen de la vapeur; c'est là une belle expérience à faire et qui se prépare en ce moment dans le silence du laboratoire jusqu'à ce que tout Paris étonné soit appelé à jouir d'un si prodigieux spectacle. Nous recommandons cette magnifique illumination aux personnes chargées de nous inventer du nouveau pour les fêtes prochaines de juillet. M. Gaudin est maintenant en mesure de fournir, quand on voudra, un échantillon de la puissance extraordinaire de ses appareils, et nous prédisons avec assurance un immense succès à cette brillante innovation qui ne sera ni très-couteuse, ni dangereuse pour les spectateurs.

Hier, dans la soirée, le gaz a failli compromettre la sûreté des promeneurs du Palais-Royal. Une explosion épouvantable se fit entendre vers huit ou neuf heures du soir, et une pluie de verre pilé vint s'abattre sur les personnes assises autour des tables du café de Foy qui sont placées dans le jardin. On ne savait d'abord à quoi attribuer cet événement, mais on en est bientôt à l'explication. Une fuite de gaz s'était enflammée dans la boutique de M. Charles Plat, coiffeur, située à l'entresol de la galerie du Palais-Royal, 50, et avait causé le bruit qu'on venait d'entendre.

La force du coup fut telle que toute la devanture de la boutique fut fracassée, et que les éclats en furent lancés à trente ou quarante pas dans le jardin. Le garçon coiffeur, qui se trouvait seul dans la boutique à ce moment, a été blessé assez grièvement, dit-on, mais aucune des personnes qui se promenaient au-dessous n'a eu de mal.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la SENTINELLE DES PYRÉNÉES du 16 : Les six bataillons carlistes qui occupaient la ligne de Zubiri se sont mis en marche le 11 pour Estella. Le général Espartero, pour faire parvenir des vivres dans Lumbier, va mettre en mouvement 12,000 hommes de son armée, qui vont se rendre à Montréal dans le seul but d'escorter un convoi. Don Carlos et sa suite se sont rendus le 12 à Aspeitia.

La simplicité, la rudesse républicaines conservèrent sa gloire, ses mœurs, sa liberté pendant plusieurs siècles. Cincinnatus conduisait la charrue, Brutus ne portait point de manchettes.

LES INCROYABLES.

A la mort de Robespierre, la joie fut si grande en France qu'elle fut portée jusqu'au délire. Un mois après, il semblait que les calamités, encore si récentes, fussent éloignées de dix ans. Les plaies encore saignantes se fermèrent comme par enchantement. L'affaiblissement causé par le poids des deux lourdes années qui venaient de s'écouler, fut soulevé par un ressort magique; la soif du plaisir devint si grande qu'on ne sembla plus respirer que pour s'amuser. Les fêtes se succédaient. On dansait jour et nuit. On donna des bals masqués six mois avant le carnaval. La danse, qui devint une suite de sauts et de gambades, servit comme l'extravagante toilette, qui survit tout à coup, à exprimer les sentiments de joie délirante qui animait la nation. C'est alors que la fameuse *gigue* prit une si grande faveur. Il me semble voir encore ces jambes battant l'air, ces épaules se haussant, se baissant, et surtout ces têtes faisant à chaque mesure, le petit salut de rigueur, auquel la cravate ample, empressée et serrée mettait un vain obstacle. Que de *jetés battus en alle de pigeon!* que de *pas de bateau!* Oh! que la gigue exprima bien le délire de la liberté reconquise par la mort des sauvages terroristes.

La mode dut alors, sans changer, rendre hommage aux classes si récemment persécutées. On porta des chapeaux à la victime; presque toutes les parties de l'habillement s'appelèrent à la victime.

La première chose que l'on affecta dans le vêtement fut la culotte courte, pour narguer le pantalon du *sansculotte*. Dans le même temps, il fut de mode indispensable de porter un gros bâton, avec poignée ou en bout plombé. Cette canne devint une arme; on l'appela *rosse jacobin*. Ce complément à la parure de l'élegant devint un instrument de réaction dont on abusa, comme presque toujours, dans les réactions politiques, malheureusement trop souvent.

Les cheveux longs reparurent comme par enchantement, ils furent poudrés et relevés en cadennettes, et telle fut l'ardeur de la mode que l'on se mit des cadennettes postiches en attendant la crue des cheveux.

Quelque temps après, parmi les élégans poudrés, musqués, il se glissa une habitude de langage affecté où le mot *incroyable!* reparut à chaque instant. De là le nom d'*incroyables* donné à ces nouveaux dandys, auxquels il ne fut plus permis de parler sans grasseyer de façon

Munagorri a maintenant 1700 enrôlés.

On nous mande de la frontière que bon nombre de soldats du 5<sup>e</sup> bataillon carliste ont passé avant-hier la frontière, et se sont réunis au corps de Munagorri.

On écrit de Madrid, le 11 juin :

« Le ministère a obtenu ce qu'il désirait. La discussion sur la question de la dime est close. Le vote aura lieu demain ou après d'une manière définitive, lorsque le projet aura été revu par la commission. Deux ou trois jours suffiront au sénat pour l'approuver.

La chambre discute aujourd'hui le projet de loi pour la contribution extraordinaire de guerre. Aussitôt que la discussion sera terminée, le ministère fera paraître l'ordonnance de dissolution. La clôture de la session aura définitivement lieu au commencement de juillet.

Parmi les bruits qui circulent dans le monde financier, et que l'on ne garantit pas, nous citerons ceux-ci : D. Mariano Egea doit être chargé d'une mission spéciale pour Paris. La maison Rothschild offre 50 millions de réaux sur le vif-argent. Enfin quelques capitalistes proposent de faire des avances sur la dime maintenant adoptée.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 juin.

Le ministre des finances porte à la connaissance du public qu'à dater du 19 juin il ne sera plus délivré de bons du trésor de 1,000 francs et au-dessus, qu'à un an de date et à l'intérêt de 3 1/2 p. c. l'an, et à six mois de date et à l'intérêt de 3 p. c. l'an.

Ces bons continueront, du reste, à être émis aux conditions prescrites par son avis publié sous la date du 20 janvier 1855. E. HUART.

On lit dans le MONITEUR :

M. le baron O'Sullivan de Grass, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, en mission spéciale près la Porte-Ottomane, est arrivé à Therapia, le 15 mai, accompagné de M. le vicomte Amédée Vélain XIII, attaché de légation, et de MM. le marquis Théodule de Rodés et le comte Charles de Spangen, attachés honoraires; il est descendu à l'hôtel qu'il avait fait préparer et qui est situé à quelques pas des ambassades de France et d'Angleterre. Dès le lendemain, M. le baron O'Sullivan envoya son drogman à S. E. Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, pour lui notifier son arrivée; et le 19, il reçut, à son tour, un fonctionnaire distingué de la Porte qui, suivant l'usage, vint le complimenter de la part de son excellence.

C'est le 30 mai que la réception par Reschid-Pacha a eu lieu, conformément au désir de notre envoyé. On sait que dans ce pays on ne se hâte jamais en pareille occurrence : les lenteurs sont réputées dignité.

Ce jour-là, M. le baron O'Sullivan s'est rendu, à midi, au palais de la porte avec les personnes attachées à la mission, y compris le drogman. Huit chevaux caparaonnés l'attendaient à l'endroit où devait s'arrêter son caik, peint aux couleurs nationales et surmonté de notre pavillon. Trois autres caïks transportaient dix hommes, formant le cortège du ministre belge, et qui devaient suivre ses chevaux à pied. Ces dix hommes se composaient de deux kavass ou soldats de garde, de deux valets de chambre, de deux chasseurs et de quatre valets de pied en grande livrée.

Du lieu du débarquement au palais de la Porte, la distance à parcourir était de dix minutes environ, distance que la mission franchit à travers des rues très fréquentées et au milieu d'une foule considérable.

M. l'abbé Triest a remis à Lafosse des livres de piété, que celui-ci semble lire avec goût; il en a témoigné sa reconnaissance à cet ecclésiastique. Lafosse s'occupe la plus grande partie du jour à écrire.

Bruxelles, le 20 juin, (5 heures). Le fait que nous donnons en tête de nos nouvelles de l'intérieur, relatif à l'emprunt, étant officiel, a rassuré tous les esprits et affermi la tendance à la hausse qui se manifestait depuis hier. Les déclamations de la démocratie contre la bourse et ce qui s'y passe, vont sans doute augmenter à la vue de la prospérité du crédit public. Malgré les menées du parti exagéré, la confiance que vient d'obtenir le gouvernement doit servir de garantie à l'immense majorité, contre les projets belliqueux.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 5/8 A., 401 1/2 P., 4 p. c. 92 1/4 A., ces cours sont très beaux après le délaissement dont nous avons été témoins. Les autres valeurs nationales ont éprouvé les effets de cette amélioration : Société Générale titres en nom fr. 829 A., certificats au porteur émission de Paris 1746 A.; Société de Mutualité 1176 25 (117 5/8 A., 1177 50 (117 3/4) et P.; Banque de Belgique 1420 (142); Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) A. 1028 75 (102 7/8) P.; Ca-

à faire disparaître la lettre R du langage. *Ma parole d'honneur, c'est incroyable!* Voilà les deux phrases les plus incessamment répétées par les dominateurs de la mode. Les caricatures que l'on a conservées de cette époque n'ont guère exagéré la mise des incroyables.

Cet habit court et carré, cette culotte accompagnée de deux rosettes bouffantes de rubans; ces soutiers avec leurs pointes prolongées et recourbées, cette immense cravate empressée, qui englobait le menton, et dont le nœud raide et à pointes aiguës menaçait l'œil des voisins de droite et de gauche; cette grosse cadennette et ces favoris poudrés à blanc, ce gros bâton sous le bras; le tout surmonté, couvert, protégé par un chapeau à forme légèrement terminée en pointe, et dont les bords, d'assez larges qu'ils étaient dans les premiers moments, ont fini par se réduire à la petite saillie d'un demi-pouce; tout cet ensemble, et l'oublié sans doute encore quelques détails, était, ou à peu près, l'enveloppe extérieure de l'incroyable par expérience.

Pendant trois ou quatre ans cette mise a varié plus ou moins; mais il faut dire que les mœurs des dandys de ce temps, c'est-à-dire leur manière de parler, leur tenue, leurs habitudes n'ont existé dans toute la splendeur de leurs ridicules, que pendant fort peu de temps après la mort de Robespierre.

Des détachements des armées victorieuses rentraient souvent en France, lors des petites paix ou plutôt des armistices qui ont eu lieu à cette époque; les jeunes militaires français, avec leur tenue simple, élégante; leurs manières aimables, naturelles et franches, avec le vernis de gloire qui les faisait briller, se gardèrent bien, en quittant momentanément leur uniforme pour prendre le costume bourgeois, de prendre au pied de la lettre la tournure et les manières des incroyables. Un tact fin et sûr les fit suivre la mode d'assez près pour n'avoir de remarquable que leur bon ton, c'est-à-dire leur ton d'une simplicité élégante.

Les femmes précieuses, les *Cathos* et les *Madelons* de 1796, continuèrent à préconiser les *Incroyables* au langage grasseyant et affecté (qui se ressemble s'assemble), et les femmes d'esprit et de bon goût qui fourmillent en France et surtout à Paris, comme il est de notoriété universelle, donnèrent la préférence à ce qui était aimable, joli, élégant sans affectation; c'est-à-dire que les jeunes militaires remportèrent une victoire de plus. Aussi finirent-ils par donner le ton.

Ainsi se forma un type de jeunesse fashionable à Paris, comme dans le reste de la France, dont la tenue extérieure et les manières ont peu varié jusqu'à l'époque où nous vivons. Si même on ne voulait observer

nal de la Sambre à Poise 1155 (115 1/2) A.; Sarslongchamp 1750 (175) A.; Société Nationale 1285 (128 1/2) A.; Manufacture des Glaces 1265 (126 1/2) A.; Hauts Fournaux du Luxembourg 1085 (108 1/2) A.; 1090 (109) cours; Société de commerce avec forte hausse 1550 (155) A.; Bray et Maugeage 125 (625) A.; Bois des Haïmandes 96 1/2 (483 50) P.; Société Linrière de Gand 1025 (102 1/2) A.; Lits Militaires 1110 (111) A.; sans vendeurs; Chemin de fer de Sambre et Meuse 96 (480); Caisse de Valenciennes 960 fait et demandé; Emprunt de la ville 96 P. L'actif espagnol coté 21 A., reste après la cote 21 1/8 cours plutôt argent que papier. Les capitaux reparessent, ils ramèneront l'activité des affaires.

LIÈGE, LE 21 JUIN.

PRÉTENTIONS DE LA PRESSE HOLLANDAISE.

Surprise de l'attitude imposante de la Belgique, et alarmée par les démonstrations hostiles dont le Luxembourg et le Limbourg ont donné le signal, la presse hollandaise fait entendre les plaintes les plus acerbes, et éclate en récriminations sauvages contre le peuple belge tout entier. Nous ne sommes toujours qu'une poignée de révolutionnaires, dont l'impérieuse exigence compromet la paix de l'Europe, et entraînera tôt ou tard la ruine de notre pays. Parmi nos adversaires les plus acharnés, figure le *Handelsblad*, journal que le parti orangiste a long-temps accusé d'être à la solde du gouvernement belge, à cause de la modération de sa polémique, mais qui désormais sera placé à l'abri d'un semblable reproche.

Rien de plus déclamatoire et de plus ridiculement menaçant que l'article qui vient de publier contre les prétentions de la Belgique. Irrité sans doute de ne pouvoir les combattre par les armes de la raison et de l'équité, il invoque, à chaque ligne, la force brutale, et sans entrer dans la moindre discussion des faits sur lesquels se base notre résistance, il exprime la plus insolente confiance dans l'intervention armée des puissances pour nous contraindre à exécuter le traité des vingt-quatre articles. Il ne faut pas tolérer qu'une poignée d'hommes se joue des traités, s'écrie-t-il, foule aux pieds ses engagements, et affiche une ingratitude dont l'histoire tout entière n'offre pas un second exemple? Ainsi le journal hollandais nous accuse de déloyauté, parce que nous cherchons à nous soustraire aux conséquences d'un traité inique qui nous a été imposé par la force! Il oublie donc que, pendant sept ans, la Hollande elle-même a repoussé ce traité, et qu'après avoir donné des preuves innombrables d'astuce et de perfidie, son roi ne l'accepte aujourd'hui que sous la condition d'obtenir une plus large part dans les avantages qui lui ont déjà été accordés; il oublie donc que la Hollande n'a dû la victoire du mois d'août 1851 qu'à la violation scandaleuse d'un armistice, librement accepté par elle, et dont la conclusion l'avait préservée, en 1850, d'une invasion qui nous aurait infailliblement rendus maîtres de Maestricht et de toute la Brabant du nord. Il nous accuse aussi d'ingratitude! Mais de quels bienfaits sommes-nous donc redevables à la Hollande? Pendant quinze ans elle a exploité la Belgique et appliqué les trésors qu'elle en retirait à relever son crédit, sa marine et ses colonies; pendant quinze ans son roi a cherché à faire prévaloir un système de domination qui tendait à la destruction complète de toutes les libertés garanties par le pacte fondamental; pendant 15 ans, nous avons été traités en peuple conquis, écrasés d'impôts de tout genre, écartés de tous les emplois publics, dans l'administration et dans l'armée, nous qui formions la majorité de la nation, et qui n'avons recouru à la force, pour nous affranchir de ce despotisme, qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation possible.

La Puissance, ajoute le journal hollandais, qui oserait SEULEMENT HÉSITER à repousser les vœux de la Belgique, devrait être mise au ban de l'Europe, et mériterait d'être déclarée en état d'hostilité permanente contre toutes les sociétés civilisées. Admirable! Et quels sont donc ces vœux incendiaires, ces vœux iniques, que la Belgique a émis par l'organe de ses représentants? Nous demandons que la moitié de deux provinces, qui sont belges de cœur et d'âme, qui veulent rester belges, et dont la possession ne peut être d'aucun intérêt pour la Hollande, ne rentre pas sous la domination du roi Guillaume, qui lui-même ne s'en soucie guère, puisqu'il a attendu sept ans avant d'en réclamer la cession; nous demandons encore de ne pas être tenus à payer l'arriéré de la dette, qui a été soldé par la Hollande, parce que le maintien sur le pied de guerre d'une armée considérable, occasionné par le refus du roi Guillaume, nous a imposés des

les objets que par leurs formes les plus saillantes, sans chercher à analyser certaines nuances quelquefois imperceptibles, on pourrait borner pour ainsi dire, l'histoire du dandysme en France, depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours, à la classification par ordre de dates de ces images qu'on voit de temps immémorial collées aux vitres des exécuteurs des hautes œuvres de la mode, je veux dire des tailleurs, et je pourrais ajouter des *nitiers*.

Les hommes avaient quitté la coiffure à la *Titus*; les femmes s'en emparèrent; et, par un caprice fantasme tout-à-fait digne de ce temps, on regarda comme une grande beauté, pour la brune aux yeux noirs et à la peau tenant un peu de la couleur des yeux, d'avoir des cheveux blonds cendrés. De même la blonde aux yeux bleus et languissants, aux sourcils d'un velours chatin clair, à la peau fine, transparente, rosée, d'avoir les cheveux noirs comme du jais. Tout-à-coup on voit surgir aux spectacles, aux fêtes, aux promenades, une multitude de jolies têtes féminines, coiffées à la *Caracalla*, et toutes, ou brunes foncées, ou blondes claires, de manière qu'étant vues d'un peu haut, ces têtes rassemblées ne ressemblaient pas mal à une table de damier.

Les perruques firent leur fortune; cependant ils n'étaient encore qu'ouvriers perruquiers. On n'avait pas encore inventé l'aristocratie des coiffeurs.

J'ai connu dans une des colonies françaises un amateur possédant une des plus riches maisons de commerce du pays, qui m'a assuré que le principe de sa fortune venait de la meilleure affaire qu'il eût faite de sa vie; à savoir : la vente dans cette colonie lorsqu'il vint en France en 1798, de trois douzaines de perruques pour femmes brunes et blondes. Il vendit cent piastres fortes chacune l'une dans l'autre à un négociant en perruques qui fit encore sur cette marchandise un fort joli bénéfice.

Les femmes, en quittant la perruque à la *Titus*, prirent la coiffure à la *Grecque*, laquelle au moins n'exigeait l'emploi que de leurs propres cheveux. Ainsi, de cette époque du délaissement de leurs ridicules perruques jusqu'à nos jours, ces jolies têtes de la plus belle moitié du genre humain ont suivi jusqu'à présent une manière de se coiffer qui n'a varié que dans son plus ou moins d'élégance; mais toujours avec leur ornement naturel, avec leurs propres cheveux.

Dans les différents paroxysmes de la mode en France, l'époque des incroyables peut, à juste titre, être désignée comme le redoublement de l'accès de fièvre.

dépenses extraordinaires qui se sont élevés à plus de trente millions par an; nous demandons enfin un partage plus équitable de la dette, stipulée pour rançon de notre indépendance déjà si chèrement achetée, parce que la conférence s'est évidemment trompée dans ses calculs, à notre préjudice, et que les avantages commerciaux et financiers, en considération desquels on avait ajouté au capital de la dette une somme d'un million et demi, sont devenus complètement nuls pour nous. Tels sont nos vœux et nos prétentions; ils n'ont rien de juste et d'équitable; et on menace de je ne sais quel ridicule anathème la puissance qui oserait les défendre et les appuyer.

Qu'on laisse les Belges en possession du Limbourg et du Luxembourg, continue le *HANDELSBLAD*, qu'on les affranchisse du paiement de leur part dans la dette; et alors rien ne garantira à la Hollande que demain la Belgique ne réclame pas la Flandre Zélandaise et la rive gauche de l'Escaut, et que le jour suivant, elle ne voudra pas étendre ses limites jusqu'au Moerdijk. — Nous sommes convaincus que le *HANDELSBLAD* ne croit pas un mot de ce qu'il vient de dire. La Belgique ne réclame pas un pouce du territoire hollandais. Elle ne réclame que l'intégrité de son territoire. Après ce qui s'est passé en 1850, et après les manifestations patriotiques qui ont eu lieu récemment, on ne saurait prétendre que le Luxembourg et le Limbourg soient des provinces hollandaises.

Le *Handelsblad* ne doute point que les puissances, tant pour eux-mêmes que pour l'Europe et pour la Hollande, à laquelle l'Europe doit tant de reconnaissance, ne voudront pas désavouer l'ultimatum consigné dans le traité des vingt-quatre articles. Tant de reconnaissance! Mais n'est-ce pas la Hollande, qui par le refus de son roi d'accéder, en temps opportun, à ce traité, a compromis, pendant sept ans, la paix générale, et exposé l'Europe aux chances d'une conflagration que ce monarque a, vingt fois, cherché à allumer pour reconquérir, à la faveur des troubles, les provinces rebelles qui avaient secoué son joug? N'est-ce pas au contraire la Belgique qui a fait tous les sacrifices possibles, qui a étouffé le principe révolutionnaire dont elle empruntait toute sa force, qui a consenti même au morcellement de son territoire, à un partage inique de la dette, afin de rendre immédiatement le repos à l'Europe, et de parvenir dans le délai le plus court, à la combinaison d'un arrangement qui devait garantir ses droits à l'indépendance et à la liberté? Le *Handelsblad* intervertit les rôles: les motifs qu'il invoque comme autant de titres à la reconnaissance des puissances, nous pouvons, nous, les invoquer avec bien plus de raison.

Fort de la conviction, feinte ou réelle, qu'il a puisée dans les argumens dont nous venons de démontrer l'infinité, le journal hollandais dit qu'il restera calme et silencieux en attendant la décision de la conférence. Mais notre calme, ajoute-t-il, n'est pas de l'indifférence. Notre silence sur les faux raisonnemens qu'on publie à Bruxelles n'est pas l'aveu de notre impuissance à les réfuter. Pitoyable excuse! misérable dédain! Si les raisonnemens de MM. Dumortier et de Merode étaient aussi faux que le dit le *Handelsblad*, si les réclamations de la presse belge étaient aussi absurdes que le prétend ce journal, il se hâterait de les combattre, de les réfuter et de prévenir l'impression défavorable qu'ils pourraient produire sur la majorité éclairée du peuple hollandais.

Le *Handelsblad* fait ensuite une violente sortie contre la Belgique; il prétend que ce pays n'était pas mûr pour la liberté, et qu'il ne jouissait pas d'un degré de civilisation suffisant, lorsqu'on l'a uni à la Hollande. Que répondre à ces sottises accusations dont le thème se retrouve dans la plupart des articles des journaux hollandais publiés quelque temps avant la révolution? L'abolition du jury, le rétablissement du secret dans les procédures criminelles, la proscription de la langue française, la corde, le fouet, la bastonnade, l'irresponsabilité ministérielle, le code Asser, l'arrêté royal qui punissait de mort ou de l'exposition au carcan de simples délits de presse, voilà les idées civilisatrices, les conceptions libérales importées chez nous par la Hollande!

Aux vains ménagemens d'une pitié dédaignée succèdent les bravades d'une jactance ridicule. Plutôt que de souscrire à d'injustes exigences, et de consentir à une transaction, la Hollande sacrifierait son dernier homme et son dernier florin! A qui donc croit-on en imposer par de semblables menaces? Aux puissances qui vont prononcer leur arrêt? Mais elles n'ont rien à craindre des dispositions guerroyantes du roi Guillaume; elles n'ont qu'à dire un mot, qu'à faire un geste, pour le réduire à l'impuissance. A la Belgique? Mais elle a puisé, dans le cours des sept années d'indépendance et de prospérité qui viennent de s'écouler, une force nouvelle qui la rattache plus vivement que jamais aux institutions qu'elle a fondées; mais elle est sur ses gardes et prête à tout événement; mais elle possède une armée brave et aguerrie qui brule d'effacer le souvenir des défaits de Louvain.

Nous avons annoncé que M<sup>lle</sup> Hennefetter donnera un concert à Liège, lundi prochain. Nous sommes informés que cette soirée musicale aura lieu mardi 26 courant.

Par arrêté royal du 18 juin, le sieur Darchis (Louis), bourgmestre de la commune de Milmorte (province de Liège), est autorisé à cumuler, avec ses fonctions, celles de secrétaire de la même commune.

L'emprunt de trente-sept millions est définitivement conclu; M. le baron James de Rothschild, arrivera ce soir ou demain matin à Bruxelles, pour signer les conditions arrêtées avec M. le ministre des finances, et MM. Constantin, premier secrétaire de M. de Rothschild, et Richtenberg, qui représente cette puissante maison depuis plusieurs années en Belgique. Les conditions seront rendues publiques d'ici à deux jours.

On lit dans le *Courrier belge*:

« Une singulière consultation a eu lieu avant-hier en cette ville; une jeune demoiselle aveugle, est amenée par ses parens, en présence d'une somnambule qui se mit à pleurer dès qu'elle lui eut touché la main, et les parens de pleurer avec elle.

» Après quelques momens, la somnambule reconnut la

cause de la cécité en ces termes: vous êtes aveugle depuis trois mois à la suite de violens maux de tête. J'aperçois du sang coagulé derrière le globe de l'œil. Les remèdes vous auraient guéri avec le temps, mais l'eau froide qu'on vous a prescrite en dernier lieu a augmenté le mal en rendant ce sang plus épais; mais vous serez guérie dans deux mois en faisant ce que je vais vous dire: Un large vésicatoire derrière la nuque, ouvert pendant trois semaines, bains de pieds, soir et matin, tous les jours avec du foie et du son.

J'aperçois dans la campagne une plante nommée la grande élaire, sa tige contient un jus blanc dont vous exprimerez deux gouttes dans l'œil deux fois par jour, vous ferez bouillir la racine pour vous bassiner les yeux avec l'eau qui en proviendra, et dans six semaines vous commencerez à voir.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des résultats de cette curieuse médication, dont nous avons cru devoir prendre note, pour apprécier le degré de confiance qu'on peut accorder aux prescriptions des somnambules.

On annonce comme devant paraître incessamment, un grand travail par M. Guizot, sur le caractère et l'influence politique de Washington, suivi de la vie et des écrits de l'illustre fondateur de la république américaine. Le gouverneur des États-Unis, à la prière duquel M. Guizot s'est chargé de cette tâche, s'est empressé de mettre à sa disposition tous les papiers de Washington, ainsi que la correspondance de Lafayette, des Rochambeau et des autres officiers français, qui prirent part à sa lutte glorieuse pour l'indépendance de son pays. Cet ouvrage important formera 6 vol. in-8°.

MARGUERITE, opéra-comique en trois actes, premier ouvrage de M. Adrien Boieldieu, vient d'obtenir un éclatant succès à l'Opéra-Comique. Le poème, qui est de MM. Scribe et Planard, est fort intéressant. La musique est à la fois légère, gracieuse et dramatique. On sait que M. Adrien Boieldieu est le fils du compositeur qui a le plus contribué à la fortune de l'Opéra-Comique. Rarement les grands talens sont héréditaires, mais M. Adrien Boieldieu promet de soutenir dignement le nom qu'il porte.

Nous avons reproduit un feuilleton intitulé: CHAUFFON-TAINE LEZ-BRUXELLES, sans citer le journal d'où nous l'avions tiré. Ce feuilleton était extrait de l'INDÉPENDANT. Il n'entre point dans nos habitudes d'emprunter à nos confrères la relation du moindre fait, sans indiquer la source où nous l'avons puisée, à moins qu'eux-mêmes n'en usent sans façon à notre égard, ce qui arrive assez fréquemment. Nous n'avons point un semblable reproche à adresser à l'INDÉPENDANT, et nous regrettons que la négligence de la personne chargée de vérifier l'exactitude des corrections faites au journal, nous ait mis dans le cas de nous voir attribuer une intention que nous n'avons jamais eue.

SALON DE PEINTURE.  
(1<sup>er</sup> Article.)

Jusqu'aujourd'hui nous avons peu parlé du salon de peinture; la raison en est simple; les grandes questions politiques qui sont à l'ordre du jour ont dû nécessairement faire oublier les questions d'art. Cependant malgré ces préoccupations, nous allons essayer de combler cette lacune avant la fermeture de l'exposition, en examinant rapidement, mais d'une manière consciencieuse, les œuvres du salon qui nous semblent avoir le plus de mérite. Nous commencerons notre examen par le genre historique que son importance place au premier rang.

Parmi les tableaux d'histoire, celui qui nous a frappé d'abord est la grande toile de M. Van Eyken de Bruxelles, le CHRIST AU TOMBEAU, dont plusieurs journaux ont déjà parlé; nous félicitons vivement la commission d'en avoir fait l'achat pour le musée; à notre sens, ce tableau était le seul de l'exposition qui pût servir immédiatement aux études des élèves de notre Académie naissante, quoique cependant cette toile ne soit point irréprochable; ainsi les vêtements de la Madeleine auraient dû nous laisser deviner davantage les contours d'un corps de femme, la jambe de la Vierge ne nous paraît point en rapport, par sa petitesse, avec la partie supérieure du corps; mais d'un autre côté la physionomie du Christ, et les autres têtes sont d'une rare beauté, et ce qui n'était pas une des moindres difficultés du tableau, dont le peintre a su triompher avec bonheur, c'était de rendre avec originalité un sujet qui avait été traité par tant de grands maîtres. Ce que nous venons de dire du Christ au tombeau s'applique en grande partie au Samaritain du même auteur. Nous n'y avons pas admiré une entente aussi grande d'harmonie que dans le premier tableau; la figure du Samaritain nous a paru plus ou moins conventionnelle et le blessé nous rappelle trop le Christ; M. Van Eyken aurait dû se souvenir, nous semble-t-il, que l'un était mort, et que l'autre n'était que souffrant; ses chairs ne pouvaient être aussi livides.

Le placement de la Madone de M. Van Eyken, près du tableau de Gudin si fortement coloré, est peut-être la cause du peu d'effet qu'elle a produit sur nous.

Après ces œuvres, nous croyons devoir placer celle de M. Louis Denis. Nous avons déjà félicité ce jeune peintre sur le choix de son sujet, et nous saisissons cette occasion pour signaler à nos compatriotes qui se destinent à la carrière des arts combien ces sujets éveillent de sympathies chez nous. Le défaut capital de M. Denis est de n'avoir point osé, nous a-t-il paru, fixer la lumière sur le groupe principal, ce qui, nous le pensons du moins, eût attiré davantage le regard sur le centre d'action. La composition nous a paru fort bien ordonnée; chaque personnage est nécessaire et y est à sa place; les chevaux sont bien traités et prouvent des études académiques; mais un point qui nous paraît digne des plus grands éloges, c'est la vérité des costumes et leur application; pour arriver à un semblable résultat, M. Denis a dû faire des études et des recherches longues et consciencieuses; les têtes sont variées et bien appropriées au caractère des personnages; l'expression de la tête du sanglier surtout nous paraît un motif plus que suffisant pour nous faire espérer que notre compatriote n'en restera pas là; ce qui nous prouve d'ailleurs que M. Denis n'en est pas à son premier succès, c'est la couronne de médailliste qu'il a rem-

porté à l'école royale des beaux-arts de Paris, alors qu'il devait lutter contre une foule de concurrents. Nous engageons M. Denis à suivre avec fermeté la carrière dans laquelle il est entré et à continuer ses laborieuses investigations historiques. A cette condition, nous lui prédisons des succès longs et mérités.

M. Vieillevoye, directeur de notre Académie de peinture, a exposé plusieurs pages qui malgré leur mérite ne laissent pas de laisser beaucoup à dire à la critique. Son Pierre l'Hermite, malgré l'inspiration qui règne dans sa physionomie, n'est cependant nullement dans les données qu'il doit représenter; Pierre l'Hermite, selon la tradition connue de tout le monde, était un homme de complexion très-délicate, petit, et d'un aspect qui annonçait le jeune et la pénitence; nous dirons encore que la main gauche qui tient le crucifix d'ébène, incrusté de naacre, sorte d'ouvrage appartenant au siècle de Louis XIII et non à ces temps reculés, nous a paru entièrement disproportionnée et surtout d'une longueur d'articulation sans exemple. Nous croyons pouvoir être plus sévère à l'égard de M. Vieillevoye parce que sa position plus élevée nous en fait un devoir.

Nous aborderons dans un second article les ouvrages de ce peintre qui ne rentrent pas spécialement dans le genre historique.

ASSASSINATS. — Une jeune fille a été assassinée par son amant, qui, dans un mouvement de jalousie, lui a tiré un coup de pistolet, rue St-Nicolas d'Anlin, à Paris. Cette malheureuse fille a succombé à sa blessure après deux jours de souffrance.

Tout le monde a admiré la constance avec laquelle Aglaé a souffert, la résignation qu'elle a montrée et les sentiments de charité qu'elle a témoignés en faveur de son assassin. C'était le sort réservé à Adolphe B... qui faisait le sujet de tous ses entretiens. «Croyez-vous, demandait-elle à sa maîtresse, chez laquelle on avait dû la laisser, croyez-vous qu'on le fasse mourir?» — «Mais si tu guéris vite, lui répondait cette femme, il est probable qu'il sera tout à fait acquitté.» Et la malheureuse fille se prenait à vouloir vivre, pour assurer la grâce de son meurtrier.

Quand B.... revint, avec M. le juge d'instruction Cramail, pour être confronté avec sa victime, Aglaé ne proféra pas une plainte contre lui; elle le regarda avec douceur et lui tendit la main. Honteux de son crime, Adolphe B.... n'osait pas approcher du lit. Ce ne fut que sur l'invitation du magistrat qu'il se décida à prendre cette main qu'il couvrit de baisers. Tous les efforts de la science ont été impuissants pour sauver la victime, qui est morte ce matin, comme nous l'avons dit, après avoir reçu tous les secours de la religion.

Il y a quelque temps déjà que durait la liaison entre la jeune Aglaé et Adolphe B... Celui-ci appartient à une famille honorable; il a suivi les leçons de M. Ingres, peintre célèbre; il habite un modeste réduit dans le faubourg St-Germain. Toujours il s'est montré d'un caractère doux et timide, quoique son imagination fut très-vive. Il porte la barbe longue et pointue, comme quelques artistes de l'école moderne. Il était fort amoureux d'Aglaé, et se montra très-chagrin du dessin qu'avait manifesté celle-ci d'accepter la main d'un tailleur. Il fit de nombreuses tentatives auprès d'elle pour l'amener à renoncer à ce mariage; mais n'y pouvant réussir, il voulut se venger, et fut même poussé, dit-on, à ces excès par les conseils perfides d'un Italien, assez mauvais sujet, dont il avait fait connaissance dernièrement.

Cet homme, nommé S... M... l'aurait encouragé dans ses projets homicides. Aussi, par suite des aveux de B..., un mandat a été lancé contre lui, et il a été arrêté ce matin.

— Nous venons de raconter l'assassinat d'une maîtresse par son amant; maintenant nous avons à rendre compte d'un autre événement de cette nature; mais, cette fois, c'est l'amant qui est tué par sa maîtresse.

Hier, M. L..., ancien tapissier, demeurant à Alfort, de retour de Paris à 7 heures du matin, où il avait passé la nuit entière, était rentré chez lui, lorsqu'une jeune fille de 18 ans entra dans sa chambre où elle le trouva endormi. Soupçonnant une infidélité dont elle croyait avoir la certitude, elle saisit un fusil à deux coups qui était malheureusement chargé, et fit sauter le crâne à son amant; puis elle s'échappa et court se précipiter dans la Marne, d'où on la retire presque aussitôt: on la transporte chez elle, des soins lui sont prodigués, mais elle profite d'un instant où elle reste seule pendant qu'on allait chercher un médecin, s'empara d'une bouteille d'acide sulfurique qu'emploient les blanchisseuses, et en boit tout le contenu. Transportée à l'hospice de Charenton, elle y est morte ce matin au milieu d'affreuses douleurs.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

OUVRAGES NOUVEAUX PUBLIÉS PAR CETTE SOCIÉTÉ.

(Se trouvent chez H. DESSAIN, imp.-lib., place St.-Lambert.)

De l'éducation des filles, par Fénelon, prix	50 C <sup>mes</sup> .
Histoire d'un louis d'or, par M <sup>me</sup> Guizot,	50 id.
Notions élémentaires d'économie politique,	
2 <sup>e</sup> édition,	25 id.
Album moral, Vice et Vertu, douze sujets lithographiés,	frs. 2
Tableaux d'arpentage (avec un manuel),	90
Toiles cirées (sur rouleaux),	3 50
Compas avec bouts en fer,	4 75
Tés pour le dessin linéaire,	2 50
Double décimètre,	50
Equerre,	25
MM. les instituteurs jouissent d'une remise de dix %.	

VILLE DE LIÈGE.

Une place de garçon de bureau à l'administration communale de Liège étant vacante, on invite les personnes qui voudraient se présenter pour l'obtenir, à faire parvenir leurs demandes au collège des bourgmestres et échevins dans le terme de cinq jours.

Liège le 21 juin 1858.

**ANNONCES.**

ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Une respectable maison de COLOGNE cherche un BON ET SOLIDE VOYAGEUR, pour le débit de ses vins de RUIN ET MOSELLE en Belgique, ayant déjà voyagé dans cette partie, et connaissant cette branche de commerce. S'adresser rue Sœurs de Hasque, n° 281. 894

A LOUER UN BEAU ET GRAND QUARTIER, avec remise et écurie, le tout indépendant, rue Fond-St-Servais, N° 478. 887

**QUARTIER A LOUER** situé au commencement de la rue sur la Fontaine, et composé de 2 pièces au rez-de-chaussée, 3 chambres, cave et verger, etc. — S'adresser faubourg St.-Gilles, n° 205. 901

BELLE et BONNE MAISON à LOUER pour la St.-Jean, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 551. — S'adresser rue Agimont, n° 118. 905

**Vente**

D'UNE

**BELLE FERME.**

LUNDI 25 JUIN 1858, à une heure de l'après-midi, IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> DEMONCEAU, notaire à HERVE, à la VENTE

**d'une belle ferme,**

Située en lieu dit Brebonne, commune de CHARNEUX, canton de Herve, composée de bâtiments d'habitation, d'exploitation et environ sept hectares de prairies fond de 1<sup>re</sup> classe, joignant aux propriétés de MM. Xhibitte, Goutmann, Dasse et autres.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 918 S'adresser audit notaire.

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

DES

**hospices civils de Liège**

METTRA

**EN ADJUDICATION**

AU RABAIS, SUR SIMPLES SOUMISSIONS CACHETÉES,

A la salle de ses Séances,

LE MERCREDI 27 JUIN 1858,

A 5 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉES,

**LA FOURNITURE DES OBJETS CI-APRÈS,**

NECESSAIRES A SES ÉTABLISSEMENTS

PENDANT LES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNEE 1858

ET

PENDANT LES SIX PREMIERS DE CELLE 1859,

EN UN LOT, SAVOIR:

1<sup>o</sup>. Café chérillon blanc; 2<sup>o</sup>. Sucre blanc en pain, première qualité; 3<sup>o</sup>. Riz nouveau de la caroline; 4<sup>o</sup>. Sel blanc au poids; 5<sup>o</sup>. Huile d'œillette nouvelle et de bon goût; 6<sup>o</sup>. Huile épurée dite de quinquet; 7<sup>o</sup>. Amidon blanc; 8<sup>o</sup>. Gènevre de 18 degrés et de bon goût; 9<sup>o</sup>. Chandelles de suif moulées; 10<sup>o</sup>. et pièces de Serpillière (Draps de maison.) Le prix de chaque article devra être désigné en toutes lettres. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission ou l'on peut voir, tous les jours de 9 à 5 heures, le cahier des charges.

**Véritable Essence**

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acreté ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

**A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX, Une bonne Maison,**

Avec cour et bâtiment derrière, sise à Liège, rue St-Séverin, au fond de l'Empereur, n° 548. S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 893

**ADJUDICATION DÉFINITIVE.**

**L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE GRAINCHAMPS, au canton de Laroche**

Se composant d'un DOMAINE DE 259 HECTARES en un ensemble, et qui se trouve situé dans le Luxembourg, à proximité de la grande route et des villes de Marche, Saint-Hubert, Laroche et Bastogne, annoncée précédemment, SERA ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le DEUX JUILLET 1858, à midi précis, au domicile de M<sup>r</sup> PETITHAN, notaire, en son étude à Marche.

Le sol de cette propriété, qui est d'une nature excellente, offre des grands avantages d'amélioration et un revenu net de plus de six mille francs.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, au susdit notaire ou bien à M. JACQMIN, à Grainchamps, propriétaire de ce domaine. 878

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**MINES.**

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE ST.-GEORGES.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous la commune de St.-Georges, formée le 7 juin 1828, par le sieur de Villers de Pitè (J.-M.);

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 21 mai 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 7 juin 1828, sous le n° 1042 du répertoire particulier, M. de Villers de Pitè (J.-M.), de Liège, a formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 252 bonniers 60 perches, dépendant de la commune de St.-Georges, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au sud-ouest, partant de l'allée dite Drève-delle-Bourse, au point de séparation des bois de Warfusée, dit de Vivegnis et de Flône, par une ligne droite longue de 750 aunes, se terminant à la jonction des chemins de Jehay au Stokay, et de celui dit Entre-deux-Hauteurs; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à un buisson servant de séparation entre une terre appartenant à M. le baron de Stockhem, et une autre appartenant à la veuve Mottart;

Au nord-ouest, de ce buisson, par une ligne droite longue de 894 aunes, aboutissant à l'angle ouest de la ferme Faerou, située au village de Yernave; puis, par une deuxième ligne droite longue de 1,020 aunes, finissant à un pont situé sur le ruisseau de Berilis, au hameau de ce nom;

Au nord-est, prenant alors le chemin dit Delle-Brousse, et le continuant jusqu'au hameau de Stokay;

Au sud-est, suivant ensuite les haies et les murs au nord-ouest du château de Warfusée, jusqu'au débouché de la chaussée de Warfusée à Engis; puis, longeant les limites nord et nord-ouest du parc de Warfusée, jusqu'à l'angle sud-ouest de la maison de sieur Fonbonne (Etienne) fils, existante au débouché dit Tige-des-Bois; de cet angle, par une ligne droite longue de 87 aunes, finissant au débouché du chemin dit Tige-delle-Bourse; suivant ensuite ce dernier chemin et l'allée dite Drève-delle-Bourse, jusqu'au point de séparation des bois de Warfusée dit de Vivegnis et de Flône, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 25 cents par bonnier métrique.

**ASSURANCE**

CONTRE

**INCENDIE.**

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

**CONTRE INCENDIE,**

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

**BOURSES.**

PARIS, LE 19 JUIN.

Trois p. c. . . . .	80 25	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102 40	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	110 70	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2765	Dette active. . . . .	22 1/8
Obl. la vil. de Par. . . . .	1182 50	Id. passive. . . . .	4 5/4
Emprunt belge. . . . .	492 5/8	Emp. rom. . . . .	101 1/2
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99
Banque de Belgiq. . . . .	1430	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

LONDRES, LE 18 JUIN.

5 p. c. consolidés. . . . .	95 1/4	Différées. . . . .	8 5/4
BELG. 1852, c. d. . . . .	—	Passives. . . . .	5
Holl. Dette active. . . . .	55 1/4	RUSSE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c. . . . .	37 1/4	BRESIL. . . . .	79 5/4
Id. 3 p. c. . . . .	24 5/4	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	36
Esp. Emp. 1854. . . . .	22		

AMSTERDAM, LE 19 JUIN.

HOLL. Dette activ. . . . .	101 5/16	Certific. à Amster. . . . .	97 1/4
Dito 2 1/2. . . . .	54 9/16	POLOGNE, L. fl. 500 . . . . .	—
Différée. . . . .	—	Prus. L. de Rd. 50 . . . . .	114 5/8
Billet de change. . . . .	25 1/4	ESPAGNE, E. Ard. . . . .	21 1/4
Obl. synd. d'am . . . . .	95 1/8	Dito grad. . . . .	—
Id. 3 1/2. . . . .	79 3/4	Dette différé. anc. . . . .	—
S. de G. des P.-B. . . . .	182 3/4	Id. nouv. . . . .	—
Id. nouvelle. . . . .	—	Id. passive. . . . .	4 5/4
Russie. Hope et Co . . . . .	104 3/4	AUTR. Métall. 5. . . . .	102 9/16
Id. 1829, 5. . . . .	—	BRES. Obl. à Lond. . . . .	—
Inscr. au gr. livre . . . . .	68 5/8		

ANVERS, LE 20 JUIN.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A PRUSS. Em. à Berl. . . . .	114 1/4	A
Det. diff. . . . .	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal. . . . .	—	A
Empr. de 48 mill. . . . .	101 5/8	P ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 5/4	P
Id. de 30 mill. . . . .	92	Cert. à A. 1854. . . . .	401	
HOLL. Dette activ. . . . .	—			
Rente rembours. . . . .	—			
AUTRICHE. Métall. . . . .	106 5/8			
Lots de fl. 100. . . . .	511			
Id. 250. . . . .	454			
Id. 500. . . . .	755			
POLOG. Lots fl. 500. . . . .	115 5/4			
Id. 250. . . . .	157 1/2			
BRES. Em. L. 1854. . . . .	—			
ESPAGNE. Ardois. . . . .	21 1/8			
Dette passiv. 1854. . . . .	6			
Id. Différée. . . . .	95 1/2			
DANEMARC. E. Noit. . . . .	74 5/4			
DITO à L. . . . .	—			

CHANGES.

Amsterd. C. jours. . . . .	1 2 1/2 p.
Id. 3 mois. . . . .	—
Rotterdam. C. jours. . . . .	1 2 1/2 p.
Id. 3 mois. . . . .	—
Paris. C. jours. . . . .	1 4 av.
Id. 3 mois. . . . .	7 8 1/2 p.
Londres. C. jours. . . . .	40 4 1/2
Id. 3 mois. . . . .	40 2
Francfort. C. jours. . . . .	55 7/8
Id. 3 mois. . . . .	55 1/2
Bruxelles et Gand. . . . .	1 1/8

BRUXELLES, LE 20 JUIN.

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 1/2	A Brasseries. . . . .	—	
Emp. Rothschild. . . . .	101 1/2	P Tapis. . . . .	108	A
Fin courant. . . . .	101 1/2	P Fer d'ougrée. . . . .	—	A
Emp. de 50 mill. . . . .	92 1/4	A Mutualité. . . . .	117 5/4 et	P
Fin courant. . . . .	92 1/4	A S. C. Bruges. . . . .	—	
Emp. de 1852 (4). . . . .	89	Monceaux. . . . .	—	
Act de la Soc. G. . . . .	829	A Act. Réunies. . . . .	102 7/8	A
Emp. de Paris. . . . .	1746	A Borinage. . . . .	—	
S. de Comm. de c. . . . .	155 et	A Houyoux. . . . .	—	
B. de Belgique. . . . .	142	A Papeterie. . . . .	—	
C. de S. et Oise. . . . .	115 1/2	A Lits de Fer. . . . .	111	A
Hauts-Fourneaux. . . . .	149 1/4	Luxembourg. . . . .	—	
Banque Foncière. . . . .	105	Civile. . . . .	—	
Idem. . . . .	99 5/4	A Herve. . . . .	—	
Fleury. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—	
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	125	A
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—	
Soc. Nationale. . . . .	128 1/2	A Holl. Dette active. . . . .	54	A
Leyant du Fleury. . . . .	174 et	A Losrenten inscrit. . . . .	100	P
Ougrée. . . . .	—	A Autriche. Métalliq. . . . .	106 1/4	A
Sars-Longscham. . . . .	175	A Naples. C. Falcon. . . . .	95 5/4	A
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardois. . . . .	21	A
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—	
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	21 1/8 D. 1	
Châtelineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—	
Verrières. . . . .	126 1/2	A Idem de 1855. . . . .	—	
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—	
Verr. de Charl. . . . .	—	BRESIL. E. de Roth. . . . .	79 1/2	A
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/2	A

VIENNE, LE 12 JUIN.

Métalliques, 107. — Actions de la Banque, 1457. Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

de LIÈGE (station d'Ans)		de BRUXELLES		CHEMIN DE FER. — DÉPART		de GAND		Départs supplémentaires.	
Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.
pour Anvers et Gand 11 h. 10 m.	4 h. 35 m.	pour Liège (stat. d'Ans) 6 h. 5 m.	4 h. 5 m.	D'ANVERS 6 h.	4 h.	pour Liège (stat. d'Ans) 8 h.	2 h. 40 m.	De LOUVAIN pour Bruxelles 6 h.	—
Bruxel. Anvers et Gand 11 h. 10 m.	4 h. 35 m.	pour Liège (stat. d'Ans) 9 h. 25 m.	4 h. 5 m.	pour Liège (station d'Ans) 9 h. 20 m.	1 h. 55	pour Liège (stat. d'Ans) 8 h.	2 h. 40 m.	De Bruxelles pr Louvain. . . . .	7 25
		Anvers. . . . .	9 25	Bruxelles. . . . .	9 20	Bruxelles. . . . .	10 5 6	D'Anvers pr id. . . . .	7 20
		Anvers. . . . .	11 50	Gand. . . . .	11 25	Anvers. . . . .	10 5 6	De Gand pr id. . . . .	6
		Gand. . . . .	11 15		9 20				

De Liège à Ans en omnibus, 1 fr. Prix du transport des effets des voyageurs pr 400 k.—d'Ans à Waremme, 80 c.—D'Ans à Tirmont, 1 90.—D'Ans à Louvain, 2 50.—D'Ans à Malines, 3 50. Distance: d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 heures) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 heures) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (52 heures) parc. en 5 h. 40 m.